

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE SAONE-ET-LOIRE

COMPTE RENDU

Ordre du jour de la séance :

1. Présentation du nouveau collège des Conseillers Généraux
2. Rapport d'activités 2010
3. Programme d'activités 2011
4. Approbation du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2010
5. Vote du budget primitif 2011 et des ouvertures de postes
6. Tableau des effectifs pour 2011
7. Fixation de la strate démographique de l'Agence
8. Établissement du montant des cotisations pour 2012
9. Questions diverses

Accueil des adhérents par M. Maurice NAIGEON, Maire de Demigny, et Mme Claudette BRUNET-LECHENAULT, qui vient d'être renouvelée par le Conseil d'administration au poste de Vice-présidente de l'Agence.

1. Présentation du nouveau collège des Conseillers Généraux

À la suite des élections cantonales et conformément aux statuts de l'Agence, le Conseil Général doit désigner les 15 membres du collège des Conseillers Généraux de l'Assemblée Générale. Ceux-ci siégeront pour la durée de leur mandat.

Voici les membres désignés : Claudette BRUNET-LECHENAULT, Frédéric CANNARD, Jean Pierre CHAPELON, Jean Paul DICONNE, Alain DOULE, Jean Luc FONTERAY, Christian GILLOT, Jean François LAUTISSIER, André PEULET et Thomas THEVENOUD.

10 places sont pourvues et 5 demeurent vacantes.

Les statuts de l'Agence prévoient que le collège des Conseillers Généraux désigne en son sein 10 membres pour siéger au conseil d'administration. Étant donné que ce collège ne compte que 10 membres, ceux-ci acquièrent automatiquement la qualité d'administrateurs de l'Agence.

2. Rapport d'activités 2010

L'ensemble des adhérents ayant reçu le rapport d'activités, seuls les points principaux sont rappelés :

➤ **Adhésion**

183 communes ont adhéré à l'Agence, soit 33% des communes du département

17 EPCI à fiscalité propre ont adhéré à l'Agence, soit 39 % des EPCI du département et 1 syndicat

>> Soit un total de 201 adhérents en 2010

Cela correspond à 168 795 habitants de communes et 197 275 habitants d'intercommunalités parmi lesquelles une communauté urbaine de plus de 90 000 habitants (CUCM).

➤ Depuis la création de l'Agence, les adhérents ont été réunis 3 fois en Assemblée Générale. Le Conseil d'administration a été convoqué 5 fois.

➤ L'équipe de l'Agence a rencontré 18 partenaires et participé au salon cité 71.

➤ Le rapport sénatorial sur l'ingénierie publique rendu par le sénateur Daudigny émet un avis favorable pour cette « nouvelle forme d'ingénierie publique territoriale » portée au niveau des départements que sont les agences techniques.

➤ Bilan de l'activité de l'Agence sur la base des 8 axes de travail définis pour 2010 en Assemblée Générale :

314 dossiers ont été confiés à l'équipe de l'Agence dont 48 % sont liés au bâtiment, 22 % à l'accessibilité et 23% à l'énergie. La quasi-totalité des dossiers passe entre les mains des conseils juridiques et financiers quelle que soit leur technicité.

La moitié des demandes implique la rédaction de notes telles que des notes financières, juridiques ou des diagnostics comme les PAVE.

11 % des projets sont actuellement en phase opérationnelle et représentent un volume de travaux estimé à 10 millions d'euros (hors taxes).

La charge de travail est répartie entre les 6 postes actuellement pourvus depuis le 1er avril 2010. Pour certains dossiers, l'équipe fait appel à des partenaires tels que le Conseil Général et le CAUE avec lesquels une bonne dynamique est observée. L'Agence travaille également avec la CCI pour les études de marchés du commerce rural et avec la DDT sur les dossiers liés principalement à l'urbanisme, compétence peu développée par l'Agence.

3. Programme d'activités 2011

Pour l'année 2011, les 8 axes de l'année précédente sont reconduits. Toutefois, la réalisation des plans pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sera limitée aux communes de moins de 3 500 habitants.

D'autre part, un neuvième axe est créé : l'animation des territoires ruraux, afin de répondre à un besoin d'accompagnement formulé par les adhérents en matière d'animation et d'évaluation portant sur des dossiers transversaux, notamment dans le cas de montage financiers multi-financeurs. Cet axe comprend également l'évaluation des PER et le montage de plans pluriannuel d'investissement (PPI), véritable outil de suivi et d'aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage.

Le détail de chaque axe figure dans le programme d'activités 2011.

4. Approbation du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2010

Les rapprochements des comptes de l'Agence suivis par les services de la structure et par les services de la Paierie n'ont fait ressortir aucune différence. Ainsi le traitement des données a pu s'effectuer dans des délais raisonnables.

Le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2010 ont été présentés le 9 mars 2011 en Conseil d'administration qui a émis un avis favorable.

Les comptes de l'exercice 2010 ont été arrêtés comme suit :

↳ Section de fonctionnement

Dépenses : 397 000 € de dépenses prévisionnelles avec une réalisation de 200 971 €

Recettes : 458 424 € de recettes prévisionnelles avec une réalisation de 460 953 €

↳ Section d'investissement

Dépenses : 40 000 € d'immobilisations corporelles et incorporelles avec une réalisation de 2 896 €

Recettes : aucune recette d'investissement, cette section ayant été alimentée uniquement par le virement de la section de fonctionnement.

Les résultats s'établissent à :

Section de fonctionnement : résultat excédentaire de 259 982,01 €

Section d'investissement : résultat déficitaire de 2 895,70 €

Soit au total, pour l'ensemble de l'exercice 2010, un résultat excédentaire de 257 086,31 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 3 503,45 €.

Le résultat est affecté de la façon suivante :

3 503,45 € au besoin de financement de la section d'investissement,
256 478,56 € affectés au fonctionnement.

Pour l'exercice 2010, les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont en parfaite concordance et sont approuvés par l'Assemblée Générale.

5. Vote du budget primitif 2011 et des ouvertures de postes

Budget défini par le Conseil d'administration et voté en Assemblée Générale :

➤ Budget total : 748 393,88 €

Section de fonctionnement : 699 478,56 €

Section d'investissement : 48 851,87 € dont 607,75 € de restes à réaliser et 48 307,57 € de mesures nouvelles

De plus, au vu du nombre croissant de demandes et de l'augmentation du nombre d'adhérents, il s'avère nécessaire de procéder à de nouveaux recrutements. Ainsi, deux nouveaux agents vont être recrutés dans le cadre des postes ouverts en 2010 et non pourvus lors du premier exercice, à savoir un ingénieur bâtiment et un technicien en économie d'énergie pour les bâtiments (ce poste est financé à 80% par le Plan Énergie Climat Bourgogne). Pour 2011, l'Agence prévoit d'ouvrir 3 nouveaux postes : un poste technique dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des espaces publics, un poste administratif lié à l'assistance juridique aux adhérents et à l'administration générale de l'Agence et un poste technique qui sera défini dans un second temps selon les demandes des adhérents. L'effectif total à terme serait ainsi de 9 agents, auxquels s'ajoutent les 2 agents mis à disposition par le Conseil général en vertu de la convention établie pour la période 2010-2012, soit un total de 11 postes prévisionnels.

6. Tableau des effectifs pour 2011

Voici la répartition des agents rémunérés par l'Agence présentés par statut et par filière :

➤ Agents fonctionnaires

Filière technique : 3 agents de catégorie A (dont un recruté à partir du 1^{er} mai 2011)

Filière administrative : 1 agent de catégorie A

➤ Agents sous contrat :

Filière technique : 1 agent de catégorie B (recruté à partir du 20 juin 2011)

Filière administrative : 1 agent de catégorie A

➤ Agent non encore recruté :

Filière technique : 2 agent de catégorie A ou B

Filière administrative : 1 agent de catégorie A ou B

M. Jérôme Piazza est présenté à l'assistance. Ingénieur, il vient renforcer l'équipe de l'Agence dans la spécialité bâtiments publics. Son arrivée est programmée pour le 2 mai.

M. Dominique Cordelier rejoindra l'Agence à partir du 20 juin 2011 en tant que chargé de mission efficacité énergétique des bâtiments, poste intégré au Plan Énergie Climat Bourgogne (PECB).

7. Fixation de la strate démographique de l'Agence

Pour des raisons administratives, et notamment la gestion des ressources humaines, Il est nécessaire de classer l'agence sur une strate démographique

En vertu des décrets n°88-546 du 06 mai 1988 et n°2000-954 du 22 septembre 2000, l'assimilation des établissements publics locaux tels les syndicats aux collectivités locales, notamment pour la création de certains grades, est effectuée au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer.

➤ Population : l'Agence se positionne à l'échelon départemental. En 2010, ses adhérents représentaient 168 795 habitants pour les communes et 197 275 habitants pour les intercommunalités (dont une communauté urbaine de plus de 90 000 habitants, la CUCM).

➤ Budget : il est en évolution entre les deux exercices, avec une enveloppe de 400 000 euros en 2010 et de près 750 000 euros prévue en 2011. De plus, les travaux engagés ou envisagés par les collectivités après un accompagnement de l'Agence s'évaluent à 10 millions d'euros sur la seule année 2010

➤ Agents : les effectifs de l'Agence rassemblent à ce jour 6 agents spécialisés, et ils vont passer à 11 agents donc 8 de catégorie A. En outre, l'Agence a vocation à mutualiser les moyens et à apporter une expertise pour les collectivités du département nécessitant des cadres hautement qualifiés.

Ainsi, au regard de ces éléments et des données communiquées depuis le début de l'Assemblée Générale, il est aujourd'hui fondé de classer l'Agence dans la strate démographique supérieure des collectivités locales de 40 000 à 80 000 habitants.

8. Établissement du montant des cotisations pour 2012

Les cotisations restent inchangées pour 2011.

Les nouveaux montants s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2012.

➤ Communes : 0,60 € par habitant

➤ EPCI à fiscalité propre (Communauté de communes, d'agglomération et urbaines) :

Tranche budgétaire	Forfait
Moins de 5 000 habitants (exclu)	900 €
De 5 000 à 9 999 habitants	1 200 €
De 10 000 à 14 999 habitants	2 000 €
De 15 000 à 24 999 habitants	2 500 €
Plus de 25 000 habitants	3 000 €

La population de référence, pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, est la population totale de référence selon l'INSEE à la date du vote du budget de l'Agence technique départementale.

➤ Les cotisations pour les autres personnes morales de droit public restent inchangées (Syndicats intercommunaux, établissements publics,...) :

Tranche budgétaire	Forfait
Inférieur à 150 000 €	300 €
De 150 à 450 k€	600 €
De 450 à 750 k€	900 €
De 750 k€ à 1 million €	1 200 €
De 1 à 1,5 million €	1 500 €
De 1,5 à 2 millions €	2 000 €
De 2 à 3 millions €	3 500 €
Au delà de 3 millions €	5 000 €

La tranche budgétaire est déterminée par le budget total (investissement et fonctionnement), voté pour l'année concernée..

9. Questions diverses

➤ L'ordonnateur est autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entre le 1er janvier 2012 et le vote du BP 2012.

➤ L'Agence dispose désormais d'un site internet : www.atd71.fr, où figurent de nombreuses informations relatives aux compétences de l'Agence, à son équipe, aux modalités d'adhésion,... Il existe également un espace de téléchargement pour retrouver les documents principaux tels que les statuts, le modèle de délibération, le rapport d'activités,...